

LE 10^{ème} HOMME

Son devoir est de penser différemment

25 octobre 2019

L'attaque de l'UE contre les régimes fiscaux particuliers

Par Bill Wirtz



Crédits photos : MNBB Studio/ Shutterstock.com

Les Dessous de l'Union Européenne

 Vauban
éditions

Introduction

Dans les prochaines semaines, Margrethe Vestager va être réélue pour une nouvelle législature au poste de Commissaire pour la Concurrence de l'Union européenne. Durant ces cinq dernières années, la Danoise a clairement affiché sa théorie, suggérant que d'après les traités, les **avantages fiscaux** accordés à des entreprises **constituent une aide étatique illégale**.

Fiat et Starbucks ont déjà été impliqués dans des jugements controversés auprès de la Cour de Justice de l'UE. **Apple sera aussi appelé au tribunal européen au début de l'année prochaine**. Les pratiques fiscales de l'Irlande, des Pays-Bas, l'Île de Malte, ou du Luxembourg, sont donc frontalement attaquées.

Le continent européen a choisi de restreindre un maximum les "avantages fiscaux" qui permettaient à certains états membres d'obtenir une certaine compétitivité. Le choix politique européen est donc de se tourner de plus en plus vers l'harmonisation fiscale. La conclusion est déjà évidente : nous irons vers une fiscalité plus lourde pour les entreprises européennes. Un acteur est cependant ignoré par leur analyse : le consommateur. Nous pouvons facilement prédire que c'est bien le citoyen-consommateur qui fera en réalité les frais de cette fiscalité.

Cette lettre vise à :

- Expliquer les jugements récents de la CJUE
- Montrer la stratégie de la Commission pour harmoniser les impôts européens
- Découvrir à qui profitent ces décisions

Table des matières

Introduction.....	2
Le jugement politique d'Apple.....	3
Vers l'harmonisation... par le matraquage.....	4
L'enquête des uns... est le profit des autres	6
Conclusion	7

Le jugement politique d'Apple

En août 2016, la Commission européenne de la concurrence, sous la direction de Madame Margrethe Vestager, a décidé que l'Irlande avait accordé un avantage fiscal illégal de 13 milliards d'euros à Apple. C'était le résultat d'une enquête qui avait débuté en 2014 et qui avait montré qu'Apple utilisait des subsidiaires (Apple Sales International et Apple Operations Europe) pour réduire ses charges globales d'impôts. Les consommateurs qui achetaient un produit en France, l'achetaient physiquement sur le territoire français, mais officiellement c'était un produit vendu depuis l'Irlande.

La République d'Irlande pratique une « décision fiscale anticipée » (*tax ruling*) avec Apple depuis 1991 (renégocié en 2007). Celui-ci appliquait un taux d'imposition effectif sur les sociétés de 1% en 2003 et 0,005% en 2014.

Une **tax ruling** est une négociation entre une entreprise et le fisc d'un Etat. L'entreprise identifie les possibilités d'optimisation fiscale, puis propose un taux d'imposition à l'administration. Cette dernière doit veiller à respecter le **principe de pleine concurrence**, prescrit par l'OCDE et l'Union européenne. Suivant ce principe, les prix pratiqués pour des transactions entre sociétés liées doivent être établis par référence aux prix pratiqués par des entreprises indépendantes sous peine de correction de bénéfice par les administrations fiscales.

Ceci est important car les grandes entreprises (comme Apple) définissent des modèles, par lesquels ils organisent leur activité commerciale à travers plusieurs entités.

Ce système n'est pas réservé qu'au Grand-Duché de Luxembourg ou à la République d'Irlande. La France effectue également cette pratique fiscale pour des milliers d'entreprises. La majorité de ces « rulings » visent à donner de la visibilité aux entreprises en ce qui concerne leurs factures d'impôts à venir...

Sur le site du ministère de l'action et des comptes publics, on trouve même [un formulaire](#) en langue anglaise pour demander un *advanced tax ruling*. Les pays comme la Belgique, la Bulgarie, Chypre, l'Estonie, le Danemark, la Finlande, la Grèce, la Lettonie, la Pologne, le Portugal et l'Espagne [ont tous des réglementations](#) leur permettant d'accorder des règles

spéciales sur presque toutes les questions fiscales. En gros, (presque) TOUT est négociable dans ces pays.

La question n'est donc pas celle du système en lui-même, car c'est une pratique répandue et acceptée en Europe, mais celle **des résultats** de ces *tax rulings*. L'Irlande a eu une politique très compétitive au niveau fiscal et a décidé de pratiquer des taux très bas, ce qui a également permis, par cette mécanique, à faire baisser le prix des produits informatiques et de libérer du pouvoir d'achat pour tous les Européens.

Il est important de rappeler que "les entreprises" ne paient jamais d'impôts (car elles n'existent que fictivement). Il n'y a que trois acteurs qui peuvent réellement payer un impôt :

- Les actionnaires (à travers une réduction des dividendes)
- Les employés (à travers une réduction de leurs salaires)
- Les consommateurs (à travers une augmentation des prix)

Cependant, pour des raisons généralement démagogiques, les politiciens préfèrent pratiquer des taxes sur « les entreprises » en sachant pertinemment que ce poids fiscal sera retransmis à un acteur... bien humain !

L'affaire Apple est donc un procès politique, non pas contre Apple, mais contre la politique fiscale d'un état-membre. C'est une attaque contre le principe de la concurrence fiscale et un appel à l'harmonisation.

Vers l'harmonisation... par le matraquage

L'utilisation abusive de la clause "anti-subsidation" des Etats membre est démonstrative du manque d'honnêteté de Bruxelles. [La législation actuelle](#) ne parle que d'une exonération totale ou partielle de l'impôt dû (tels que l'impôt sur les sociétés et l'impôt grevant les contrats d'assurance).

Les *tax rulings* ne sont pas une exonération d'impôt, mais une négociation du taux, qui n'est légalement pas fixe... mais négociable. Cette pratique fiscale est possible partout, à toute entreprise, et dans beaucoup de cas, même à des individus.

D'autre part, il n'y a rien de surprenant dans le fait que chaque particulier essaye d'optimiser ses impôts : même déduire un don revient à une optimisation. Le seul système fiscal qui pourrait éviter ce système compliqué serait une flat tax égale pour tous. Ironiquement ce système est rejeté par une grande majorité des pays européens (elle est cependant pratiquée par l'Estonie et la Bulgarie à 15% et 10% respectivement). Le fait que toute entreprise à accès aux "rulings" semble échapper à Madame Vestager, qui [déclare](#) le mois dernier :

*"Toutes les entreprises, grandes et petites, devraient payer leur **juste part** d'impôts. Si les États membres accordent à certaines multinationales des avantages fiscaux dont ne bénéficient pas leurs concurrents, cela nuit à la concurrence loyale dans l'UE."*

Elle continue en disant :

"Elle prive l'autorité publique et les contribuables de l'UE de fonds dont ils ont tant besoin pour lutter contre le changement climatique, pour construire des infrastructures et pour investir dans l'innovation."

Elle se garde bien de dire ce qu'est une « juste part » d'impôt. En effet, les systèmes fiscaux de **tous** les pays européens sont remplis de niches fiscales, de rabais pour certains métiers, de contrats particuliers avec certaines entreprises, d'avantages fiscaux, etc...

Si l'UE voulait réellement militer pour la « juste part » d'impôt, elle devrait remettre à plat la totalité de tous les régimes fiscaux de tous ses états-membres.

Le procès contre Apple, et contre la pratique fiscale irlandaise, n'est donc qu'une attaque politique contre **la fiscalité faible**. Dans l'Union Européenne, vous avez le droit d'assommer vos concitoyens de taxes et d'impôts... mais pas d'avoir des taux bas.

Vous avez littéralement l'interdiction d'être compétitif.

L'enquête des uns... est le profit des autres

A défaut d'une législation bien définie, la Commission européenne sélectionne des victimes au hasard. Dans le cas de Fiat-Chrysler, condamné récemment par la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), le Grand-Duché et l'entreprise automobile attaquaient la décision de la Commission européenne de déclarer le "*ruling*" de l'entreprise comme aide d'Etat. Le Luxembourg [affirmait](#), entre autres, que la Commission avait "*adopté une analyse qui menait à l'harmonisation fiscale déguisée*".

Quel rôle la France joue-t-elle dans ces affaires ? Est-ce que les politiciens français cherchent à se venger du fait que Fiat-Chrysler accusait Matignon d'influence politique dans l'affaire de l'achat de Renault ?

Il est évident que des pouvoirs politiques considérables sont en œuvre. Paris a tout intérêt à soutenir Vestager dans ses efforts, d'où le fait que la Danoise a pu maintenir son poste dans la nouvelle Commission, et que la francophile Ursula von der Leyen, nouvelle présidente de la Commission, lui a accordé le titre de vice-présidente.

Cependant, ce système n'est pas seulement une volonté des gouvernements. A court terme, il y a des forces corporatistes qui ont intérêt à voir leurs concurrents punis. La taxe digitale, déjà existante en France, en est un bon exemple. Cette taxe ne cible que les grandes entreprises américaines (comme dans les jugements de la CJUE : Starbucks, Apple, Amazon, McDonalds etc.) et épargne étrangement les entreprises digitales européennes. Est-ce qu'on peut y voir un certain anti-américanisme politique ? Sûrement. Mais il y a également des intérêts corporatistes évidents.

Typiquement, j'ai eu des échanges personnels avec les représentants de *Digital Europe* (le groupe représentant les entreprises digitales en Europe) et ils étaient très positifs sur la taxe digitale proposée par la Commission européenne sur initiative de Bruno Le Maire. "Nous n'avons pas de remarques négatives à y opposer" m'a-t-on dit, et en juin 2018, le groupe [délivrait même sa position favorable](#) pour la taxe.

L'exemple d'ENSP (European Network for Smoking and Tobacco Prevention) est sans doute le plus frappant. L'organisation opère avec [un budget annuel de 741 481 €](#), dont 376 194 € proviennent du budget du département de la santé de la Commission européenne.

Mais on peut se demander comment cette ONG peut organiser des grandes conférences anti-tabac et faire venir des experts, scientifiques, académiques, politiciens et journalistes de tous les coins de la terre, pour des centaines de milliers d'euros.

Conclusion

Il faut comprendre que derrière les agitations politiques, il y a des intérêts corporatistes évidents. N'est-ce pas étrange que Starbucks se soit vu critiqué pour son "tax ruling" aux Pays-Bas, car le concurrent Costa Coffee (dont le siège est au Royaume-Uni) [essaye depuis 2012](#) de le dénoncer comme "mauvais garçon" ? Est-ce que l'UE enquête contre Amazon car le PDG de la Fnac est en croisade contre le concurrent américain [depuis 2015](#) ?

C'est une évidence que les lobbys concurrents profitent des vues politiques de l'UE pour agir et pour "punir" leurs adversaires commerciaux.

En raison de la politisation de la Commission européenne, et surtout celle de la Cour de Justice de l'UE (qui n'est que le bras long des institutions politiques), il est très probable que cette attaque contre les régimes fiscaux avantageux soit à la fois organisée par les Etats surendettés qui cherchent des recettes fiscales par tous les moyens et par les entreprises européennes souhaitant profiter de l'occasion pour obtenir des avantages sur leurs concurrents.

1. L'information publiée dans cette publication. Cette publication fournit des informations et du matériel de nature générale. Vous n'êtes pas autorisés ni ne devez compter sur ce guide comme une source de conseils juridiques, de conseils d'entreprise, ou de conseils de toute autre nature. Vous agissez à vos propres risques en vous appuyant sur le contenu de ce guide. En aucun cas les propriétaires ou auteurs de ce guide ne peuvent être tenus responsables des actions, décisions ou tout autre comportement auxquels vous vous prêtez ou non se fondant sur le contenu de ce guide.

2. Risques reliés à l'utilisation de cette publication. Les auteurs ou propriétaires de cette publication ne seront pas tenus responsable pour toute pertes, dommages ou réclamations résultants d'événements relevant des catégories suivantes :

- (1) Les erreurs commises par l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les mots de passe oubliés, les paiements envoyés aux mauvaises adresses Bitcoin ou autres cryptomonnaies et les suppressions accidentelles de portefeuilles.
- (2) Les problèmes de logiciel de site Web et/ou de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les fichiers portefeuille corrompus, les transactions incorrectement construites, les logiciels malveillants et/ou tout logiciel ou service en lien avec ce guide.
- (3) Les défaillances techniques dans le matériel de l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., la perte de données attribuable à un périphérique de stockage défectueux ou endommagé.
- (4) Les problèmes de sécurité rencontrés par l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les accès non autorisés aux portefeuilles et/ou aux comptes des utilisateurs.
- (5) Les actions ou inactions de tiers et/ou les événements rencontrés par des tiers, e.g., les faillites des fournisseurs de services, les attaques de sécurité à l'information ciblant les fournisseurs de services et les fraudes menées par des tiers.

3. Risques d'investissement. L'investissement dans les actions, Bitcoins et autre cryptomonnaies peut mener à des pertes financières sur de courtes ou même de longues périodes. Les investisseurs doivent aussi anticiper de larges fluctuations dans les prix. L'information publiée dans ce guide ne peut garantir que les investisseurs ne subiront pas de pertes financières.

4. Aucune garantie. Ce guide est fourni « tel quel » sans aucune garantie d'aucune sorte concernant le guide et/ou tout contenu, données, matériel et/ou services mentionnés dans cette publication.

Vauban Éditions SA – Adresse : Avenue morges 88, case postale 1474 – 1001 Lausanne